



RAPPORT DU 28. OCTOBRE 2022

RUMBA – RAPPORT ENVIRONNEMENTAL 2022



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de l'énergie OFEN

TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|--------------------------------|--|-----------|
| 1 | INTRODUCTION | 4 |
| 1.1 | RAPPORT ENVIRONNEMENTAL DE L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE | 4 |
| 1.2 | GESTION DES RESSOURCES ET MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL DE L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE RUMBA | 4 |
| 1.3 | TRAIN DE MESURES SUR LE CLIMAT POUR L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE | 5 |
| 1.3.1 | PLAN D'ACTION VOYAGES EN AVION | 5 |
| 1.3.2 | FLOTTE DE VÉHICULES | 5 |
| 1.3.3 | CONCEPT DE MISE EN ŒUVRE DANS LE SECTEUR DU BÂTIMENT | 5 |
| 2 | RUMBA 2020–2023 | 6 |
| 2.1 | ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE – ÉVOLUTION ET RÉSULTATS | 6 |
| 2.2 | CHARGE ENVIRONNEMENTALE – ÉVOLUTION ET RÉSULTATS | 7 |
| 2.3 | TROIS THÈMES CLÉS | 8 |
| 2.3.1 | VOYAGES EN AVION | 8 |
| 2.3.2 | CHALEUR | 8 |
| 2.3.3 | PAPIER | 8 |
| 3 | MISE EN ŒUVRE DU TRAIN DE MESURES SUR LE CLIMAT | 9 |
| 3.1 | ÉVOLUTION DES RÉSULTATS DEPUIS 2006 | 9 |
| 3.2 | ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DUES AUX VOYAGES EN AVION | 10 |
| 3.3 | MESURES DANS LE DOMAINE DE LA FLOTTE DE VÉHICULES | 11 |
| 3.4 | MESURES DANS LE SECTEUR DES BÂTIMENTS | 11 |
| LISTE DES ILLUSTRATIONS | | 12 |
| ABRÉVIATIONS | | 13 |

INDICATEURS RUMBA 2021

| | | |
|---|---|---|
| 22'221 T D'ÉQUIVALENTS CO ₂ OU D'ÉMISSIONS DE GES | 25'019 MILLIONS D'UCE | –53% D'ÉMISSIONS DE GES PAR RAPPORT À 2006 |
| 45% DES ÉMISSIONS DE GES SONT DUES AUX VOLS EN AVION | 27% DES ÉMISSIONS DE GES SONT DUES AU CHAUFFAGE | 30% DES UCE SONT DUES AU PAPIER |
| 17'702 POSTES À PLEIN TEMPS FONT PARTIE DE RUMBA | | 46 UNITÉS ADMINISTRATIVES FONT PARTIE DE RUMBA |



1 INTRODUCTION

► 1.1 RAPPORT ENVIRONNEMENTAL DE L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

Pour vérifier la réalisation des objectifs RUMBA, le Conseil fédéral a chargé le service spécialisé RUMBA, qui est rattaché à l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), d'établir et de publier chaque année un rapport environnemental. Le présent rapport présente les ré-

sultats pour la deuxième année (2021) de la période d'objectifs 2020 à 2023 ainsi que les résultats du «train de mesures sur le climat pour l'administration fédérale».

► 1.2 GESTION DES RESSOURCES ET MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL DE L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE RUMBA

En 2021, le système de gestion des ressources et de management environnemental de l'administration fédérale (RUMBA¹) englobait 17'702 équivalents plein temps (EPT) répartis dans 46 unités administratives du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), du Département fédéral de l'intérieur (DFI), du Département fédéral de justice et police (DFJP), du Département fédéral des finances (DFF), du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), de la Chancellerie fédérale (ChF) et des Services du Parlement (SP). Le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) n'est pas rattaché à RUMBA car, depuis 2001, il dispose de son propre système de management environnemental et de l'aménagement du territoire (SMEA DDPS).

RUMBA porte sur les voyages de service, le secteur des bâtiments (chaleur, électricité, eau et déchets) et la consommation de papier. Son but est de permettre à l'administration fédérale d'assumer son rôle d'exemple et de réduire continuellement sa charge environnementale. RUMBA sensibilise aussi les collaborateurs de l'administration fédérale en ce sens.

Les deux objectifs suivants ont été définis pour RUMBA concernant la période d'objectifs 2020 à 2023:

- D'ici fin 2023, les émissions² de gaz à effet de serre (GES) en chiffres absolus seront dans l'ensemble inférieures de 9% à celles de 2020. Les émissions de gaz à effet de serre résiduelles seront intégralement compensées par des certificats de réduction des émissions.³
- D'ici 2023, la charge environnementale⁴ par équivalent plein temps sera dans l'ensemble inférieure de 8% à celle de 2020.

1 www.rumba.admin.ch/rumba/fr/home.html

2 Les émissions de GES sont la somme des émissions de dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre (p. ex. méthane (CH₄), protoxyde d'azote (N₂O)).

3 www.rumba.admin.ch/rumba/fr/home/themes/climat/compensation-emissions-gaz-effet-serre.html

4 La charge environnementale est déterminée en appliquant la méthode de la saturation écologique. Cette méthode prend en compte un large spectre d'atteintes environnementales (sol, air, eau, bruit, etc.) et les ramène à un seul indicateur (UCE) par voie d'agrégation totale. Le document séparé sur les limites du système ainsi que sur les bases et les changements méthodologiques peut être obtenu auprès du service spécialisé RUMBA.

► 1.3 TRAIN DE MESURES SUR LE CLIMAT POUR L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

En 2019, le Conseil fédéral a décidé, en lien avec la Stratégie énergétique 2050, de poursuivre tout en l'accentuant la baisse des émissions de GES dans l'administration fédérale. Pour ce faire, il a adopté le train de mesures sur le climat pour l'administration fédérale, qui prescrit les grandes lignes des mesures dans les domaines des voyages en avion, de la flotte de véhicules et des bâtiments. Le Conseil fédéral souhaite que d'ici à 2030⁵, l'administration fédérale (sans le DDPS) réduise ses émissions de GES en Suisse de 50% par rapport à 2006 grâce à des mesures d'exploitation et de construction. Les émissions de GES résiduelles sont intégralement compensées par des certificats de réduction des émissions (jusqu'en 2021) et par des attestations internationales (à partir de 2022).

1.3.1 PLAN D'ACTION VOYAGES EN AVION

En décembre 2019, le Conseil fédéral a adopté le plan d'action «Voyages en avion»⁶. Il s'agit d'un des premiers résultats de la mise en œuvre du train de mesures sur le climat. Il en ressort que les émissions de GES imputables aux voyages en avion doivent baisser de 30% d'ici 2030 par rapport à 2019.

Le plan d'action «Voyages en avion» comporte quatre mesures prioritaires de réduction des émissions de GES:

Classe économique plutôt que classe affaires



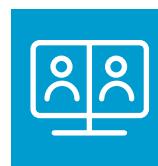
À partir du 1er juillet 2020, les vols directs durant jusqu'à 9 heures et ceux avec escale(s) jusqu'à 11 heures sont effectués, en principe, en classe économique au tarif le plus avantageux. Dans des cas justifiés, un voyage en classe affaires peut être autorisé.

Le train au lieu de l'avion



Pour toute destination pouvant être atteinte en moins de six heures (de porte à porte), le trajet doit se faire en train. Cette mesure a pour but de réduire les vols court-courriers; elle est entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2020.

Téléconférences et vidéoconférences



Il convient d'avoir plus souvent recours aux téléconférences et aux vidéoconférences en tant qu'alternative aux voyages de service. Des cours seront proposés aux collaborateurs dans ce domaine et des adaptations techniques permettant d'utiliser ces systèmes seront effectuées.

Délégations réduites



Les délégations à des conférences internationales devront être réduites à un minimum de personnes. Les «Directives concernant l'envoi de délégations à des conférences internationales» sont en cours d'actualisation et doivent entrer en vigueur fin 2022.

1.3.2 FLOTTE DE VÉHICULES

Le renouvellement de la flotte de véhicules au profit de véhicules à propulsion électrique fait aussi partie des objectifs du train de mesures sur le climat. Celui-ci requiert que 20% au moins des nouvelles immatriculations de voitures de tourisme concernent des véhicules à propulsion électrique d'ici 2022.

1.3.3 CONCEPT DE MISE EN ŒUVRE DANS LE SECTEUR DU BÂTIMENT

Le concept de mise en œuvre comprend des orientations communes et des principes de mise en œuvre ainsi que diverses mesures sur les thèmes des assainissements énergétiques, du développement des sources d'énergie renouvelables, de la construction de bornes de recharge électriques et de la renonciation à installer des chauffages à énergie fossile. Le Conseil fédéral a publié ce concept de mise en œuvre en septembre 2020.

5 Le DDPS (SMEA DDPS) réduit les émissions de GES d'ici 2030 d'au moins 40% par rapport à 2001 par le biais de mesures d'exploitation.

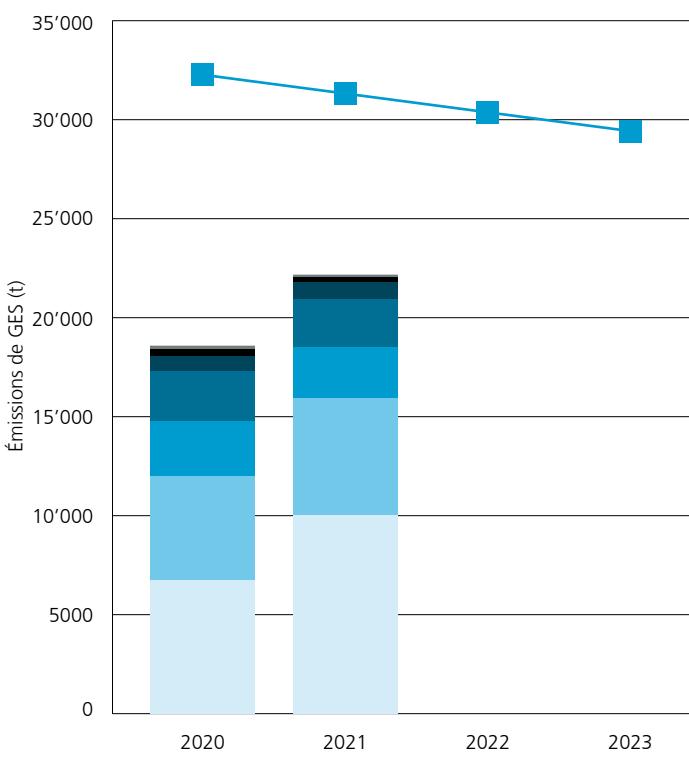
6 www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-77533.html

2 RUMBA 2020–2023

► 2.1 ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE – ÉVOLUTION ET RÉSULTATS

Lors de l'année 2021, les émissions de GES étaient de 22'221 t, soit 19% de plus que l'année précédente. La raison principale en est la hausse des émissions de GES dues aux voyages en avion (+49%) (cf. illustration 1). RUMBA évolue cependant nettement en dessous de la trajectoire de réduction visée, même en ce qui

concerne les émissions de GES. Comparées à l'extrapolation pour l'année de référence 2020⁷, les émissions de GES ont baissé de 31%. La répartition des émissions de GES selon les domaines environnementaux est indiquée dans l'illustration 2.



█ Voyages en avion █ Électricité
█ Chaleur █ Déchets
█ Papier █ Voyages en train
█ Voyages en voiture █ Eau
█ Trajectoire de réduction 2020–2023: -9%

Illustration 1: Évolution des émissions de GES (avec trajectoire de réduction) de RUMBA depuis 2020, par domaine environnemental.

⁷ La pandémie de COVID-19 a fortement influencé la charge environnementale de l'administration fédérale en 2020. D'une part, le télétravail a été obligatoire sur une période significative et, d'autre part, presque aucun voyage de service n'a été effectué. L'année de référence 2020 utilisée ici pour le calcul des objectifs a donc été déterminée conformément à l'arrêté du Conseil fédéral du 11 décembre 2020, soit comme suit: l'année de base 2020 ne repose pas sur les consommations effectives de 2020, mais sur des données de mesure de 2019 extrapolées, en supposant une réduction des émissions de GES de 3 points de pourcentage

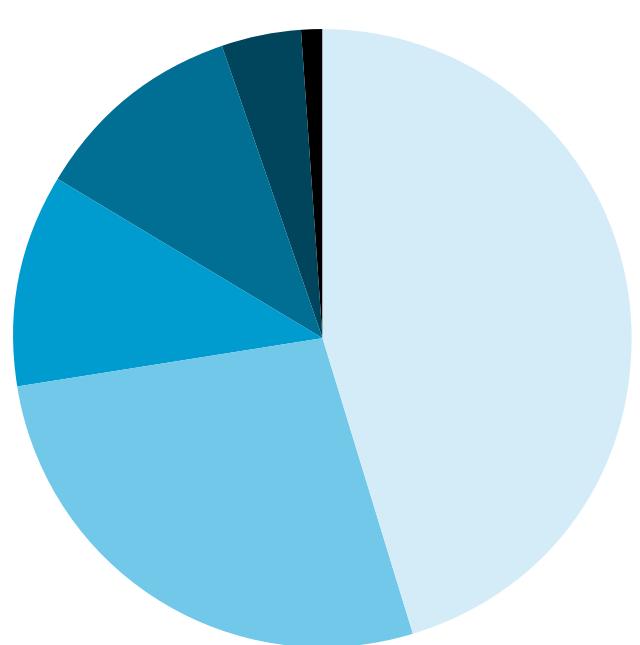


Illustration 2: Répartition des émissions de GES de RUMBA en 2021, par domaine environnemental

en 2020 et une réduction des UCE par EPT de 2,67 points de pourcentage. Cette baisse correspond à la trajectoire de réduction nécessaire à la réalisation des objectifs RUMBA au niveau du total RUMBA jusqu'en 2023. Pour les objectifs définis ci-dessus, on se fonde sur l'année de base modifiée (extrapolée à partir de l'année 2019) et non sur les chiffres réels de 2020. Les données réelles pour 2020 et 2021 sont indiquées par les colonnes, en dessous de la trajectoire de réduction visée.

► 2.2 CHARGE ENVIRONNEMENTALE – ÉVOLUTION ET RÉSULTATS

Durant l'année 2021, la charge environnementale s'est élevée à 25'019 millions d'UCE, soit 1,4 million d'UCE par EPT, soit une hausse de 2% par rapport à l'année précédente. RUMBA évolue cependant nettement en dessous de la trajectoire de réduction visée. Comparées à l'extrapolation pour l'année de référence 2020, les UCE par EPT ont baissé de 24%. À la différence des

émissions de GES, pour les UCE, des aspects comme l'épuisement des ressources (changement d'utilisation des sols, consommation de minéraux et de métaux, extraction de gravier, consommation d'eau potable, etc.) sont pris en compte. C'est pourquoi le papier, par exemple, représente une part plus faible du bilan total dans la perspectives des émissions de GES que pour les UCE.

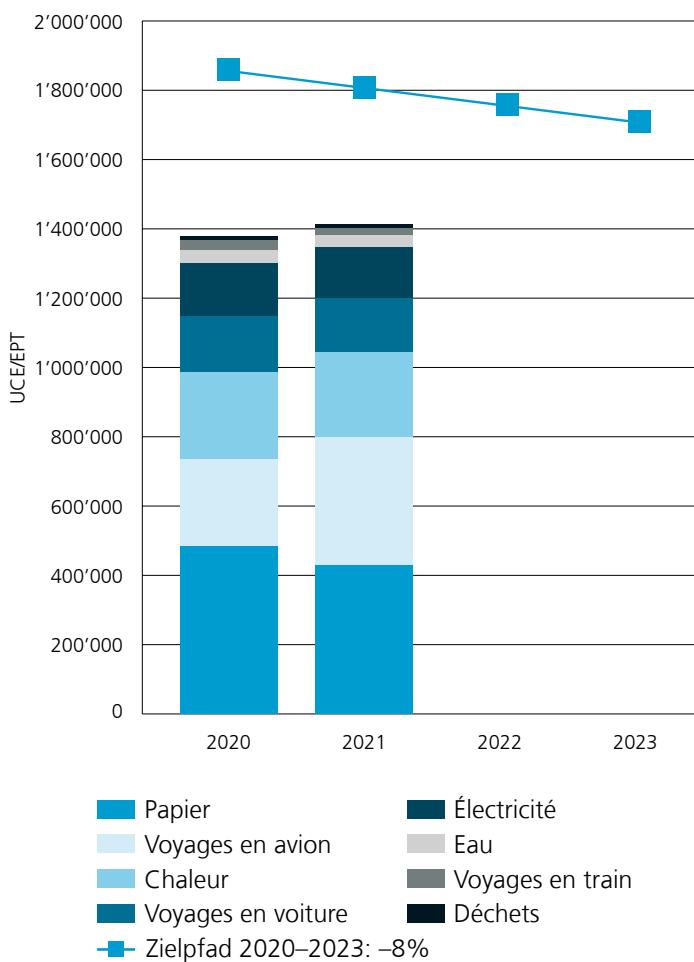


Illustration 3: Évolution de la charge environnementale par équivalent plein-temps (UCE/EPT) de RUMBA depuis 2020, par domaine environnemental (avec trajectoire de réduction)

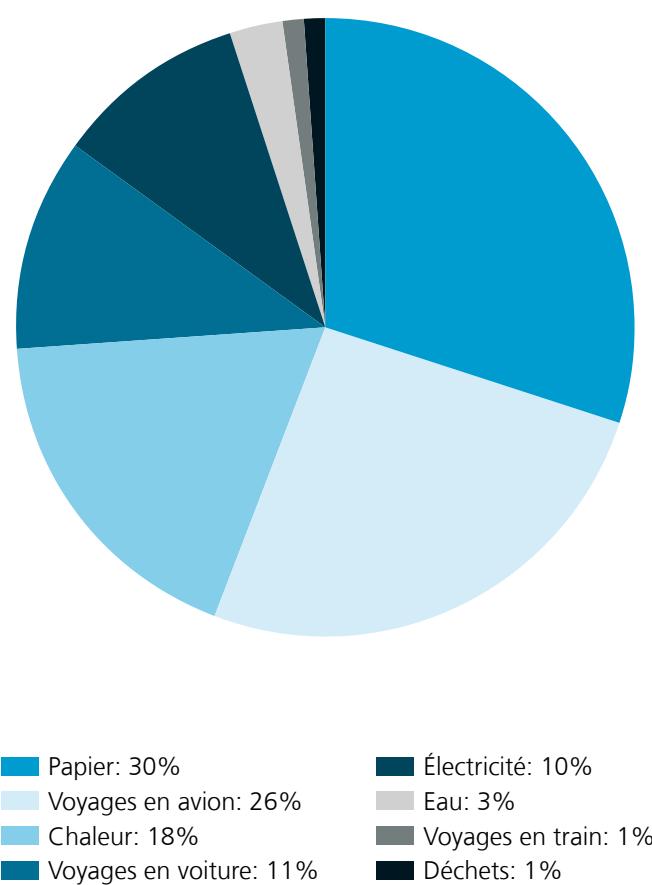


Illustration 4: Répartition de la charge environnementale de RUMBA en 2021, par domaine environnemental

► 2.3 TROIS THÈMES CLÉS

Les trois thèmes clés principaux de RUMBA sont présentés ci-après. Les thèmes clés sont indiqués dans l'ordre décroissant de leur quantité d'émissions de GES en 2021.

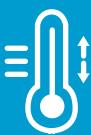
2.3.1 VOYAGES EN AVION



Les voyages en avion ont causé environ 10'020 t d'émissions de GES et 6540 millions d'UCE. Le domaine environnemental «voyages en avion» comprend les vols réguliers ainsi que les vols avec les jets et hélicoptères du Conseil fédéral.

En comparaison avec l'année précédente, la charge environnementale relative par EPT dans le domaine des voyages en avion a augmenté de 47%. L'année 2021 était encore marquée par la pandémie de COVID-19. Cependant, les voyages en avion ont été à nouveau possibles sans grandes restrictions durant certaines périodes, ce qui explique la hausse. Le chapitre 3.2 présente les analyses concernant les émissions de GES des voyages en avion.

2.3.2 CHALEUR



Le domaine environnemental «chaleur» a occasionné en 2021 des émissions de GES à hauteur de 5921 t ainsi que 4389 millions d'UCE. Les émissions de GES ont augmenté de 12% par rapport à l'année 2020. Cette évolution est principalement due à une consommation plus importante de gaz naturel (+13%) et de chaleur à distance (+14%). Ces deux sources d'énergie ont été responsables de la majeure partie des émissions de GES en 2021: le gaz naturel a engendré 63% de ces émissions et la chaleur à distance, environ 27%. Les 10% restants se répartissent entre les autres sources d'énergie (mazout, copeaux de bois, pompes à chaleur, centrales de cogénération et capteurs solaires).⁸ La hausse s'explique entre autres par un hiver plus froid, rendant nécessaire de chauffer davantage que l'année précédente. Le domaine environnemental de la chaleur comprend l'intégralité de la consommation énergétique due au chauffage des bâtiments de RUMBA qui devaient être chauffés.

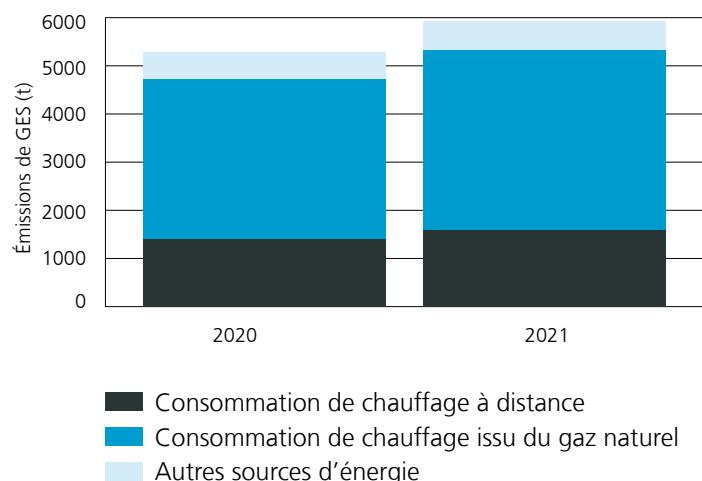


Illustration 5: Évolution des émissions de GES de RUMBA dues à la chaleur depuis 2020

2.3.3 PAPIER



Le domaine environnemental «papier» a occasionné en 2021 2546 t d'émissions d'équivalents CO₂. Cela correspond à une baisse d'environ 8% par rapport à 2020. Avec 7574 millions d'UCE, le papier a été le domaine qui a causé la plus grande charge environnementale. Cela correspond au total à une consommation de papier de tout juste 2860 t, incluant tous les travaux d'impression, le papier pour photocopies, les enveloppes, le papier hygiénique et les serviettes en papier.

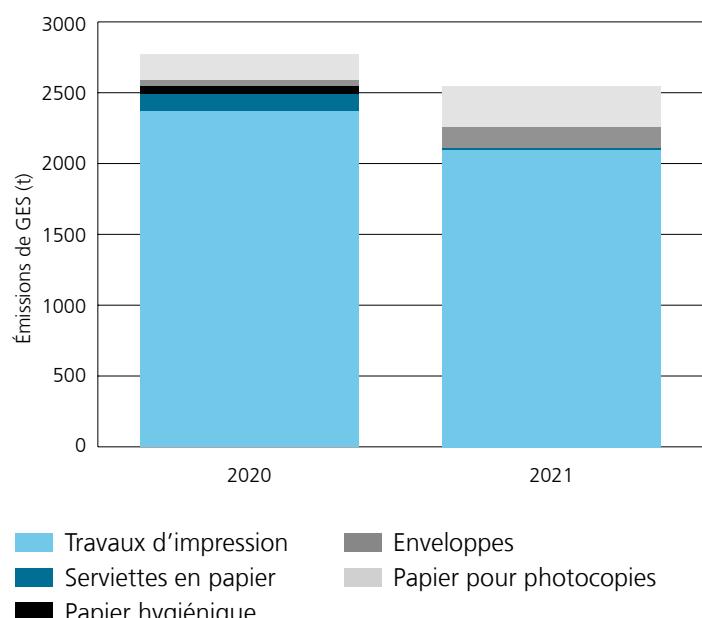


Illustration 6: Évolution des émissions de GES de RUMBA dues au papier depuis 2020

⁸ La hausse a été légèrement atténuée par la forte réduction des facteurs d'émissions et d'UCE pour le chauffage électrique et les pompes à chaleur par rapport à 2020. La consommation d'énergie de cette source de chaleur a ainsi augmenté de 22% en raison des conditions météorologiques plus froides, mais les émissions de GES ont, elles, chuté de 85%. En réutilisant le facteur appliqué en 2020, il en aurait résulté une hausse de 16% des émissions de GES. Les données actuelles de la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics (KBOB/ecobau/IPB 2009/1:2022) sont utilisées pour les données de l'écoéquilibre du domaine environnemental «chaleur».

3 MISE EN ŒUVRE DU TRAIN DE MESURES SUR LE CLIMAT

Pour chaque orientation du train de mesures sur le climat (voyages en avion, flotte de véhicules et bâtiments), des mesures

concrètes ont été définies. Elles contribuent à atteindre l'objectif de réduction total de 50% entre 2006 et 2030 (cf. chap.1.3).

► 3.1 ÉVOLUTION DES RÉSULTATS DEPUIS 2006

Par rapport à 2006, les émissions de GES ont pu être réduites de 53% en 2021, passant ainsi de 47'492 t à 22'221 t d'équivalents CO₂. En 2020, RUMBA fait donc nettement mieux que les objectifs du train de mesures sur le climat. L'illustration 7 montre une forte tendance à la baisse des émissions de GES depuis 2006. La baisse notable de 2019 à 2020 est due, d'une part, à la pandémie

de COVID-19 et, d'autre part, à la prise en compte intégrale de l'électricité renouvelable (principalement d'origine hydraulique)⁹. Plusieurs adaptations méthodologiques¹⁰ en 2017 et 2020 entraînent des différences par rapport aux périodes RUMBA précédentes, de sorte que les chiffres ne sont pas comparables en tous points.

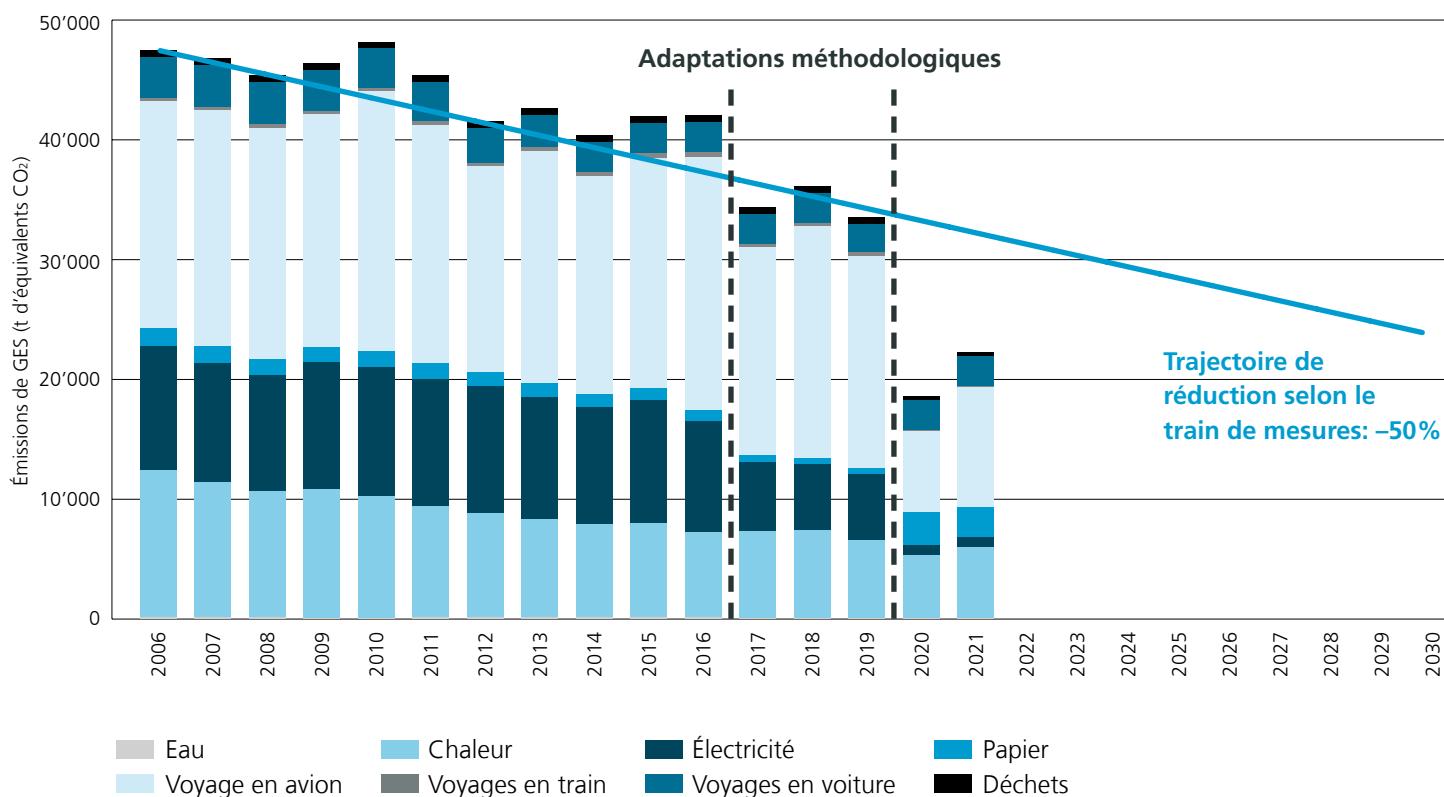


Illustration 7: Évolution des émissions de GES de l'administration fédérale depuis 2006, par domaine environnemental

9 Jusqu'en 2019, l'électricité achetée était évaluée comme le mix d'électricité suisse dans le cadre du calcul de la charge environnementale.

10 Une répartition plus précise et un élargissement des voyages en avion saisis (en prenant désormais en compte non seulement les vols réguliers, mais aussi les vols en hélicoptère et en jets du Conseil fédéral) ainsi qu'une prise en

compte totale du courant renouvelable sont des exemples d'adaptations méthodologiques apportées en 2020. Pour de plus amples informations, le document séparé sur les limites du système ainsi que sur les bases et les changements méthodologiques peut être obtenu auprès du service spécialisé RUMBA.

► 3.2 ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DUES AUX VOYAGES EN AVION

Les émissions de GES dues aux voyages en avion en 2021 ont augmenté de 49% par rapport à 2020, atteignant 10'020 t d'équivalents CO₂. La hausse des émissions de GES par rapport à 2020 est due avant tout aux vols effectués avec les jets du Conseil fédéral. Les voyages en avion ont eux aussi légèrement augmenté par rapport à 2020, mais restent nettement en deçà du niveau d'avant la pandémie. Les vols effectués avec les jets du

Conseil fédéral ont été responsables de 57% des émissions de GES dans ce domaine environnemental, les vols réguliers, de 42% et les vols en hélicoptère, de 1%. Cependant, RUMBA atteint clairement les objectifs en 2021 également et va actuellement au-delà des prescriptions du plan d'action «Voyages en avion», lequel prévoit une réduction de 30% d'ici 2030 (cf. illustration 8).

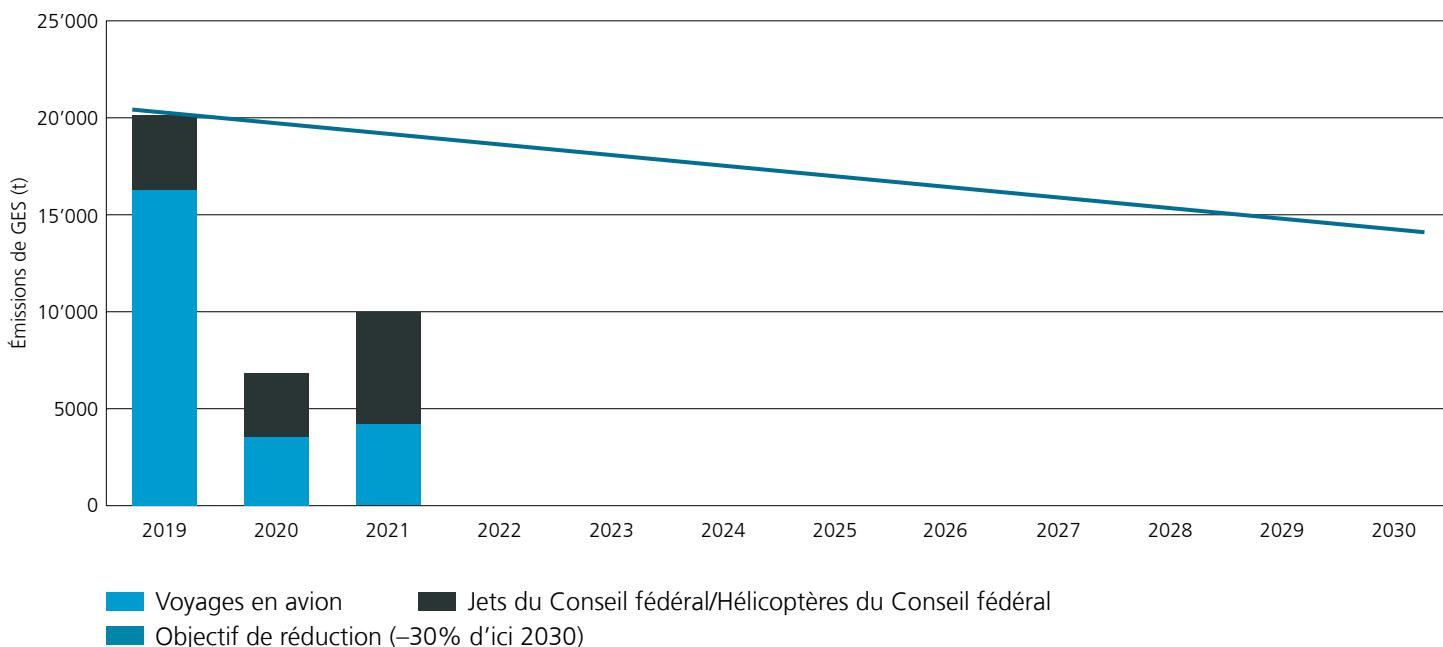


Illustration 8: Évolution des émissions de GES de RUMBA dues aux voyages en avion depuis 2019

Différentes mesures du plan d'action «Voyages en avion» sont présentées ci-après. Il n'est souvent pas possible de faire une comparaison avec les années précédentes car les données récoltées pour 2021 sont plus nombreuses.

Classe économique plutôt que classe affaires



La part des vols en classe affaires parmi les vols court-courriers est proche de zéro, conformément aux prescriptions. Pour les vols moyen-courriers, la part des vols en classe affaires sur l'ensemble de l'année a été de 1%, celle des vols long-courriers, de 33%. La mesure porte donc déjà ses fruits.

Le train au lieu de l'avion



La part des kilomètres effectués en train à l'étranger s'est accrue de 12% face aux vols court-courriers.¹¹ Au total, 754'955 km ont été parcourus en train à l'étranger en 2021.

Téléconférences et vidéoconférences



L'irruption de la pandémie de COVID-19 et, par suite, la nécessité de recourir au télétravail ont eu pour conséquence une forte hausse des téléconférences et vidéoconférences. Il y avait en 2019 entre 6000 et 8000 téléconférences et vidéoconférences par mois. Il y a eu en moyenne environ 65'000 conférences téléphoniques et vidéoconférences par mois via Skype en 2020 et environ 102'000 en 2021.

Délégations réduites



Il est possible d'évaluer la taille des délégations par département depuis 2021. En 2021, 76 vols ont été effectués par des délégations de quatre personnes ou plus. Dans 261 cas, le trajet concernait une délégation de 2 à 3 personnes, et, dans 1678 cas, une délégation d'une seule personne.

► 3.3 MESURES DANS LE DOMAINE DE LA FLOTTE DE VÉHICULES

Les directives concernant les principes écologiques régissant l'acquisition et l'utilisation des véhicules de l'administration¹², révisées au 1^{er} janvier 2021, stipulent qu'il faut en principe acheter des véhicules à propulsion alternative et affichant une efficacité

énergétique de catégorie A ou B. De plus, les émissions maximales de CO₂ ne doivent pas dépasser la valeur cible fixée dans la loi sur le CO₂. Les unités RUMBA ont acheté un total de 29 voitures de tourisme électriques en 2021.

► 3.4 MESURES DANS LE SECTEUR DES BÂTIMENTS

Les mesures et objectifs dans le secteur des bâtiments sont décrits dans le Rapport 2021 concernant la durabilité, édité par l'OFCL¹³.

¹¹ Les données disponibles les années précédentes ne permettaient pas de déterminer les kilomètres parcourus lorsque les aéroports n'étaient pas les mêmes à l'aller et au retour (open jaw). Une comparaison représentative ne sera donc possible que dans les prochaines années. Les kilomètres des vols court-courriers incluent aussi les distances comprises entre 600 et 800 km. Le plan d'action Voyages en avion prescrit d'effectuer en train les distances inférieures à 600 km. La comparaison reste donc approximative. On peut

toutefois observer une tendance à opter davantage pour les trajets en train à l'étranger.

¹² SG-DDPS, www.vbs.admin.ch/fr/umwelt/energie/energie-detail-document.html vbs-internet/fr/documents/territoire-environnement-energie/Umwelt-Energie-Weisungen-oekologische-Grundsaezze-Beschaffung-Verwaltungsfahrzeuge-f.pdf.html, 2021

¹³ www.bbl.admin.ch/bbl/fr/home/nachhaltigkeit/nachhaltigkeitsbericht.html

LISTE DES ILLUSTRATIONS

| | |
|---|----|
| ILLUSTRATION 1: ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GES (AVEC TRAJECTOIRE DE RÉDUCTION) DE RUMBA DEPUIS 2020, PAR DOMAINE ENVIRONNEMENTAL | 6 |
| ILLUSTRATION 2: RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE GES DE RUMBA EN 2021 PAR DOMAINE ENVIRONNEMENTAL | 6 |
| ILLUSTRATION 3: ÉVOLUTION DE LA CHARGE ENVIRONNEMENTALE (UCE/EPT) DE RUMBA DEPUIS 2020, PAR DOMAINE ENVIRONNEMENTAL (AVEC TRAJECTOIRE DE RÉDUCTION) | 7 |
| ILLUSTRATION 4: RÉPARTITION DE LA CHARGE ENVIRONNEMENTALE DE RUMBA EN 2021, PAR DOMAINE ENVIRONNEMENTAL..... | 7 |
| ILLUSTRATION 5: ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GES DE RUMBA DUES À LA CHALEUR DEPUIS 2020..... | 8 |
| ILLUSTRATION 6: ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GES DE RUMBA DUES AU PAPIER DEPUIS 2020..... | 8 |
| ILLUSTRATION 7: ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GES DE L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE DEPUIS 2006, PAR DOMAINE ENVIRONNEMENTAL | 9 |
| ILLUSTRATION 8: ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GES DE RUMBA DUES AUX VOYAGES EN AVION DEPUIS 2019..... | 10 |

ABRÉVIATIONS

| | |
|------------------|--|
| CH ₄ | Méthane |
| CO ₂ | Dioxyde de carbone |
| DDPS | Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports |
| DEFR | Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche |
| DETEC | Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication |
| DFAE | Département fédéral des affaires étrangères |
| DFI | Département fédéral de l'intérieur |
| DFJP | Département fédéral de justice et police |
| EPT | Équivalent plein temps |
| GES | Gaz à effet de serre |
| km | Kilomètre |
| N ₂ O | Protoxyde d'azote |
| OFCL | Office fédéral des constructions et de la logistique |
| RUMBA | Ressourcen- und Umweltmanagement der Bundesverwaltung (Gestion des ressources et management environnemental de l'administration fédérale) |
| SMEA DDPS | Système de management environnemental et de l'aménagement du territoire du DDPS |
| t | Tonne(s) |
| UCE | Unités(s) de charge écologique |

IMPRESSUM

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC —
Office fédéral de l'énergie OFEN, Pulverstrasse 13, CH-3063 Ittigen — Adresse postale: 3003 Berne